RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2019

COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2019.

SOMMAIRE

INTRODUCTION .....page 3

A – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL .....page 4

1 – Présentation des masses budgétaires .....page 4

2 – Eléments principaux de composition du BP 2019 .....page 5

B – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019.....page 6

1 – Les recettes de fonctionnement .....page 6

2 – Les dépenses de fonctionnement .....page 11

3 – Les dépenses/recettes d'investissement.....page 20

C – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES .....page 22

1 – Equilibre des opérations financières.....page 22

2 – Les ratios financiers obligatoires .....page 22

3 – L'état de la dette.....page 23

4 – Les emprunts garantis.....page 23

5 – La structure des effectifs.....page 24

INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu le 14 mars dernier a montré le haut niveau de contrainte qui pèse sur les finances de la commune : hausse des dépenses liée à l'augmentation constante de nos charges, baisse de l'attribution de compensation de la Métropole induite par les transferts de compétences, non recouvrement de la taxe sur les déchets, incertitude liée à suppression de la taxe d'habitation.

Il a également permis de démontrer la démarche volontariste qui est conduite afin de permettre de garder le cap fixé :

- **pas d'augmentation des taux de fiscalité ;**
- **maîtrise des dépenses de personnel ;**
- **participation active des services afin qu'ils élaborent leur budget de fonctionnement à enveloppe constante, voire même, dans la mesure du possible, d'en diminuer les coûts de gestion.**
- **zéro emprunt ;**
- **maintien d'un programme d'investissement.**

La gestion municipale privilégie l'autofinancement corrélé avec une maitrise de la fiscalité et un non recours à l'emprunt.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il est présenté avec la reprise des résultats 2018.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2017		**2 160 312,04 €**		**1 240 995,88 €**		**3 401 307,92 €**
Résultat de l'exercice 2018	85 355,53 €		161 323,07 €		246 678,60 €	
Résultat de clôture 2018		**2 074 956,51 €**		**1 079 672,81 €**		**3 154 629,32 €**
Restes à réaliser	2 475 494,71 €	1 851 652,86 €			623 841,85 €	
Résultat définitif		**1 451 114,66 €**		**1 079 672,81 €**		**2 530 787,47 €**

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14).

A – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL

1 – Présentation des masses budgétaires

Le budget primitif 2019 s'élève, toutes sections confondues, à 23 799 607,40 € contre 20 956 365,20 € au Budget Primitif 2018 (BP + DM), ce qui représente une évolution de + 13,57%.

DEPENSES		RECETTES	
Section de Fonctionnement	**12 066 317,10 €**	Section de Fonctionnement **12 066 317,10€**	- 0,86 %
Section d'investissement	**11733 290,30 €**	Section d'investissement **11 733 290,30 €**	+33,56 %

23 799 607,40 € +13,57 %

Rappel BP 2018 : 20 956 365,20 €

Quels sont les fondements d'évolution du budget 2019 ?

La section d'investissement (K€)

La section d'investissement (réelles et ordre) passe de 8 785 K€ en 2018 à 11 733 K€ en 2019 soit +33,56 %.

L'effort des dépenses nouvelles d'équipement passe de 4 123K€ en 2018 à 7 692 K€ en 2019 soit une augmentation de + 86,58%, induit notamment par l'inscription de la totalité de l'opération « Réhabilitation de la cuisine centrale » et d'une partie de l'opération « Réhabilitation et agrandissement de l'Ecole Paul Doumer ».

Ces dépenses seront en partie financées par la cession au Crédit Agricole des terrains de l'ancienne Ecole Saint Exupéry, les subventions, le FCTVA.

La section de fonctionnement (K€)

La section de fonctionnement diminue de -0,86 %, passant de 12 171 K€ en 2018 à 12 066 K€ en 2019.

Evolution du Budget de fonctionnement

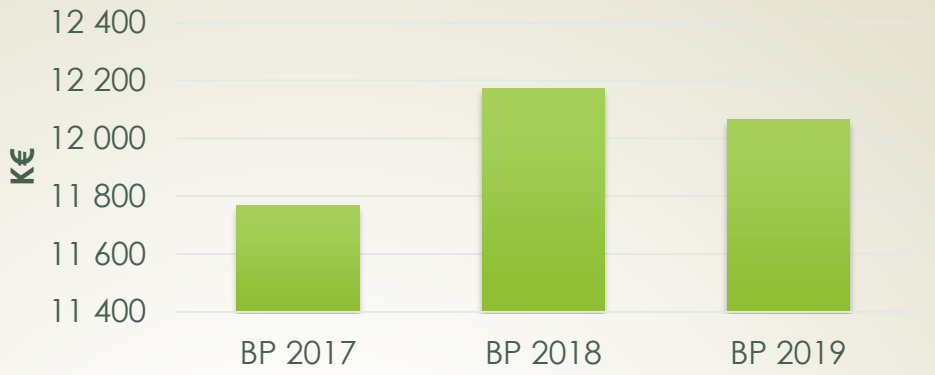

L'autofinancement

L'autofinancement prévisionnel (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (023) + dépenses d'ordre de transfert entre sections (042) - recettes d'ordre de transfert entre sections (042)) dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 852 488,51 €.

2 – Elements principaux de composition du BP 2019

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	Impôts, taxes et Métropole AMP 7 545 K€	Ressources Humaines 7 210 k€
	Etat 890 K€	Dépenses de gestion 3 224 K€
	Participations et subventions 715 K€	Frais financiers 222 K€
	Recettes de gestion 1 528 K€	Autofinancement 852 K€
INVESTISSEMENT	Autofinancement 852 K€	Dépenses d'équipement Dépenses nouvelles 7 692 K€ Restes à réaliser 2 475 K€
	Subventions d'équipement Recettes nouvelles 3 399 K€ Restes à réaliser 1 852 K€	Remboursement du capital emprunt 328 K€
	Recettes financières 816 K€	

B – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

1 – Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part %	Variation / au BP2018 %	Variation / au CA2018 %
013	Atténuation de charges	218 985,00	235 648,87	202 500,00	1,68%	-7,53%	-14,07%
70	Produits des services	1 277 908,00	1 292 418,66	1 287 502,00	10,67%	0,75%	-0,38%
73	Impôts et taxes	7 463 387,00	7 509 478,73	7 544 543,00	62,53%	1,09%	0,47%
74	Dotations et subventions	1 584 336,00	1 643 575,21	1 604 551,00	13,30%	1,28%	-2,37%
75	Autres de gestion courante	235 600,00	252 136,14	240 148,00	1,99%	1,93%	-4,75%
76	Produits financiers	3 698,00	3 713,77	3 525,00	0,03%	-4,68%	-5,08%
77	Produits exceptionnels	26 000,00	371 964,19	20 540,00	0,17%	-21,00%	-94,48%
	Total des recettes réelles de fonctionnement (a)	**10 809 914,00**	**11 308 935,57**	**10 903 309,00**	**90,36%**	**0,86%**	**-3,59%**
042	Amortissements + Travaux en régie	120 142,44	158 319,90	83 335,29	0,69%	-30,64%	-47,36%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (b)	**120 142,44**	**158 319,90**	**83 335,29**	**0,69%**	**-30,64%**	**-47,36%**
	TOTAL (a+b)	**10 930 056,44**	**11 467 255,47**	**10 986 644,29**	91,05%	0,52%	-4,19%
002	Résultat de fonctionnement reporté ©	1 240 995,88	1 240 995,88	1 079 672,81			
	TOTAL GENERAL (a+b+c)	**12 171 052,32**	**12 708 251,35**	**12 066 317,10**		**-0,86%**	**-5,05%**

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve les remboursements, par l'assurance statutaire et la caisse primaire d'assurance maladie, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. La prévision est de 202 500 €.

Chapitre 70- Produits des services et du domaine

Il présente une variation de 0,75% par rapport au BP 2018.

Ce chapitre comprend notamment :

- **les redevances d'occupation du domaine public (ERDF, GRDF, Télécom, Installation d'échafaudage, de benne ou d'algéco de chantier ou de vente,…) pour 12 000 € ;**
- **le reversement des dépenses 2019 exécutées par la commune pour le compte de la Métropole conformément aux avenants n°1 des conventions de gestion suite au transfert des compétences Eaux pluviales (16 554 €), Aire de stationnement (3 224 €) et DECI (6 533 €). Le remboursement des charges exposées par la commune intervient par trimestre échu dans la limite des dépenses déclarées par la commune à la CLET. Il sera également perçue la régularisation 2018 pour un montant de 32 429 €.**

- **le reversement du SIVOM pour la mise à disposition de locaux et d'une mission d'ingéniering pour un montant de 12 400 €**
- **les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal :**

	BP 2019
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel (Ecole de musique, des Arts et de la danse - Bibliothèque)	107 200,00
70632 - Redevance à caractère de loisirs (maison des jeunes)	22 000,00
7066 - Redevances et droits des services à caractère social (crèche, périscolaire, mercredi, vacances, foyer 3e âge,…)	638 800,00
7067 - Redevances et droits des services d'enseignement (restauration scolaire)	332 000,00
TOTAL	1 100 000,00

Chapitre 73- Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul 62,53 % des recettes de fonctionnement. Il est composé des principaux éléments suivants :

Contributions directes

La municipalité a décidé de maintenir les taux communaux.

Si les taux arrêtés par la ville ne changent pas, les bases fiscales locales des ménages quant à elles progressent du fait du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales pour les propriétés bâties fixé à 1,022 pour 2019 et la progression « physique » des bases due à la création de nouveaux logements.

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2018 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018 (%)
Taxe d'habitation	11 371 000,00	1,265	17,000	0,000	1 933 070,00	1,265
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 613 000,00	4,790	27,820	0,000	2 117 937,00	4,790
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	76 900,00	1,184	60,260	0,000	46 340,00	1,183
TOTAL	**19 060 900,00**	**2,644**			**4 097 347,00**	**3,056**

Les dotations versées par la Métropole Aix Marseille Provence

En contrepartie de la mise en place d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique, l'article 1609 nonies C du code général des impôts a prévu des reversements en faveur des communes membres sous la forme d'attributions de compensation. Celles-ci correspondent au produit des taxes transférées à l'intercommunalité perçu au titre de l'année précédant le passage à la fiscalité professionnelle unique, diminué du coût net des charges transférées.

A ce titre, une commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les 92 communes-membres. Celle-ci a évalué les charges transférées et a adopté des rapports définitifs d'évaluation des charges transférées et des restitutions de compétences. Ces évaluations ont permis d'actualiser le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2018 de manière définitive. Pour la commune de la Fare les Oliviers, elle a été fixée à 2 495 852 €.

Le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2019 reprend le montant de l'attribution de compensation de l'année 2018 résultant des rapports définitifs évalués par la CLECT.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les modifications apportées au FPIC par la Loi des finances 2019 ne devraient pas remettre en cause le classement de la métropole d'Aix Marseille Provence en tant qu'EPCI bénéficiaire. Par conséquent la commune restera également bénéficiaire du dispositif.

N'ayant pas encore la notification du montant réparti, il a été décidé d'inscrire en 2019 le même montant que celui de l'année 2018 (127 000 €). Un réajustement sera éventuellement fait par décision modificative.

Taxe sur les déchets stockés

Conformément aux articles L.23333-92 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a instauré, par délibération n°2015-9-2 du 10 décembre 2015, la taxe sur les déchets réceptionnés dans des installations de stockage de déchets ménagers et assimilés.

Le montant de la taxe est fixé à 1,50 € la tonne entrant dans l'installation. Il a été entendu que le produit correspondant serait réparti entre la commune de la Fare les Oliviers pour 80 % et la commune de Lançon de Provence pour 20 %.

Le produit 2019 est calqué sur celui de 2018, ce qui correspond à 196 000 €. La commune reversera à Lançon de Provence les 20 % soit 39 200 € (prévu à l'article 637).

Les taxes additionnelles aux droits de mutations

Après une année 2018 très dynamique sur le front de l'activité de l'immobilier résidentiel, plusieurs signes annoncent une inversion de tendance : remontée attendue des taux courant 2019, recul des ventes dans le neuf,… Loin d'un effondrement, un ralentissement des transactions semble inéluctable.

Face à ce constat, il a été décidé d'inscrire en 2019 un montant inférieur à celui encaissé en 2018 soit 400 000 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité

Cette taxe est assise sur le volume d'électricité fournie et établie par rapport à un barème auquel la commune applique un coefficient multiplicateur de 8.50.

La prévision pour 2019 est de 180 000 €. Il est à rappeler que depuis 2018 cette taxe est directement perçue par le SMED13 et reversée à la commune.

Chapitre 74- Dotations et subventions

Ce chapitre budgétaire représente 13,30% des recettes de fonctionnement et évolue de +1,28% par rapport au BP 2018. Il est composé des principaux éléments suivants :

Les dotations de l'Etat : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation

Après quatre années de baisse, les concours financiers de l'État aux collectivités se maintiennent. La dotation globale de fonctionnement (DGF), la plus importante contribution de l'État, se stabilise à 30,98 milliards d'euros (+0,4%).

Les dotations n'étant pas encore notifiées au moment de l'élaboration du budget, par mesure de précaution, les montants ont été minorés par rapport à ceux de 2018.

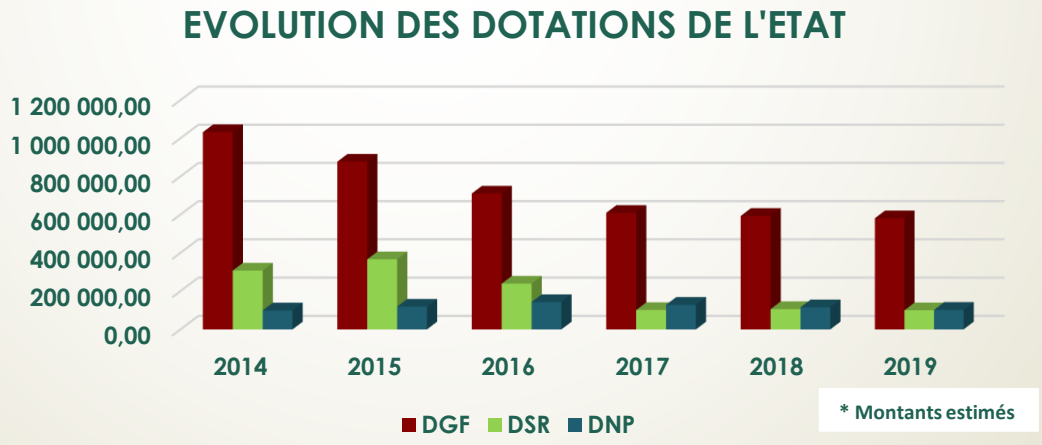

Les dotations de compensation d'exonérations de l'État

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables en matière de taxe d'habitation dont celle sur les logements vacants, foncier bâti ou non bâti.

	2018	2019	Variation %
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	8 631	9 546	10,60%
Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	89 584	97 824	9,20%
TOTAL	98 215	107 370	9,32%

Les subventions et participations

Les principales subventions et participations prévues au budget 2019 sont :

- **Aide versée pour la fréquentation par les collégiens des installations sportives municipales : 32 300 €**
- **Dans le cadre du soutien aux dépenses de fonctionnement des crèches communales, la commune bénéficie d'une aide du Conseil Départemental. Pour l'année 2019, le montant de l'aide accordée s'élève à 220 € par berceau soit 13 200 €**
- **Participation pour les Contrats Unique d'Insertion : 10 000 €**
- **L'article L1615-1 du CGCT modifié par la loi de finances pour 2018 permet à partir des dépenses de l'année 2016 de percevoir le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Ainsi, depuis 2018, la commune perçoit du FCTVA en fonctionnement. Il est estimé pour l'année 2019 à 14 834 €.**
- **Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône : 150 000 €.**

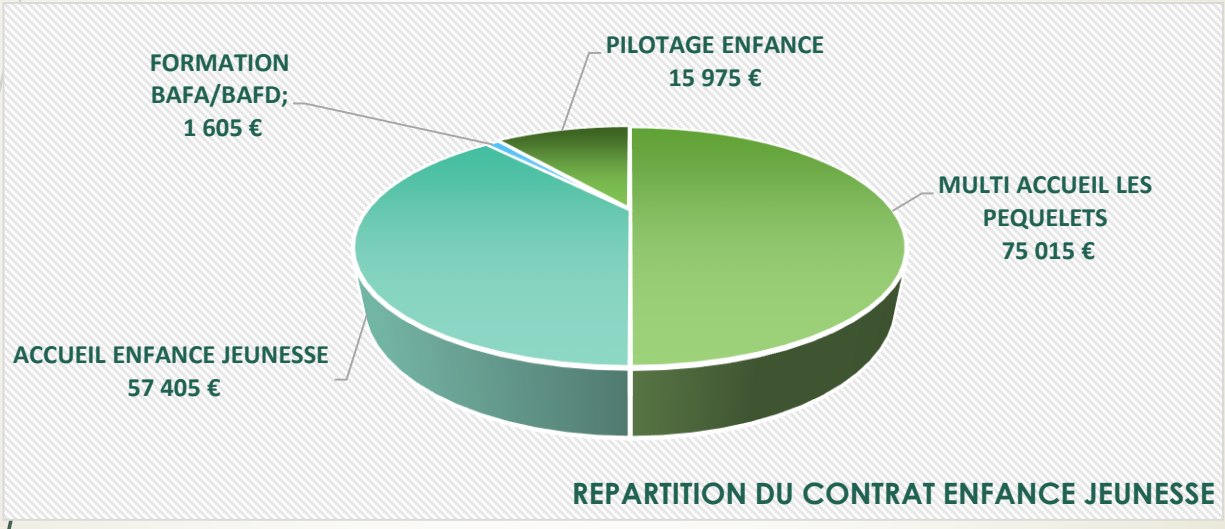

- **Prestations de service de la Caisse d'allocations Familiales : 467 000 €**

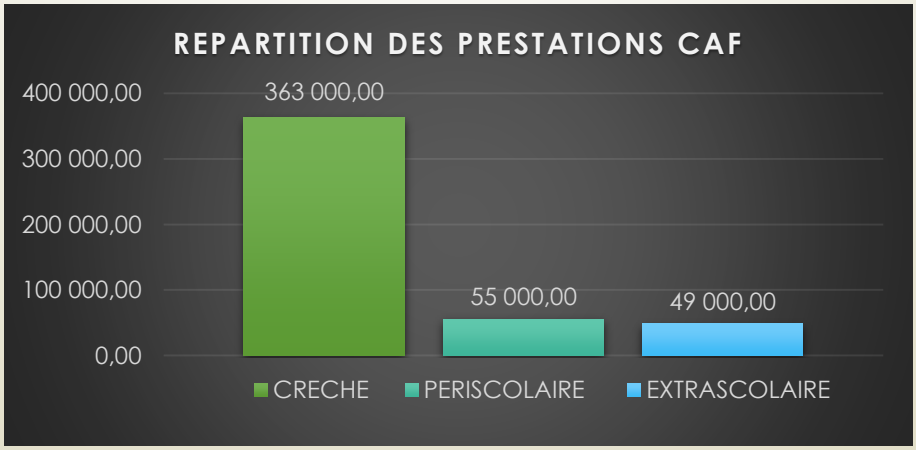

Chapitre 75- Autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

- Loyers (carrière, moto-cross, parcelles de terre pour potager au Jardin d'Alexis, location de la salle Deydier Avon) : 214 048 €
- Produits issus de la vente de caveaux + disques bleus + photocopies : 26 100 €

Chapitre 77- Produits exceptionnels

Il s'agit essentiellement de recettes provenant du remboursement des indemnités d'assurance suite à sinistre : 20 540 €.

2 – Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part %	Variation / au BP2018 %	Variation / au CA2018 %
011	Charges à caractère général	2 457 264,00	2 081 221,40	2 605 100,30	21,59%	6,02%	25,17%
012	Charges de personnel	7 407 611,00	7 213 642,73	7 210 000,00	59,75%	-2,67%	-0,05%
014	Atténuation de produits	181 004,00	181 003,75	175 518,00	1,45%	-3,03%	-3,03%
022	Dépenses imprévues	100 000,00		98 000,00	0,81%	-2,00%	
65	Autres charges de gestion courante	611 902,00	588 034,99	618 978,00	5,13%	1,16%	5,26%
66	Charges financières - intérêts emprunts	234 262,26	234 113,17	221 690,30	1,84%	-5,37%	-5,31%
67	Charges exceptionnelles	258 463,00	255 782,06	5 892,70	0,05%	-97,72%	-97,70%
68	Dotations aux amortissements et provisions	240 000,00	240 000,00	195 314,00	1,62%	-18,62%	-18,62%
Total des dépenses réelles de fonctionnement (a)		**11 490 506,26**	**10 793 798,10**	**11 130 493,30**	**92,24%**	**-3,13%**	**3,12%**
023	Virement à la section d'investissement	240 089,67		500 000,00	4,14%	108,26%	
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	440 456,39	834 780,44	435 823,80	3,61%	-1,05%	-47,79%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (b)		**680 546,06**	**834 780,44**	**935 823,80**	**7,76%**	**37,51%**	**12,10%**
TOTAL GENERAL (a+b)		**12 171 052,32**	**11 628 578,54**	**12 066 317,10**		**-0,86%**	**3,76%**

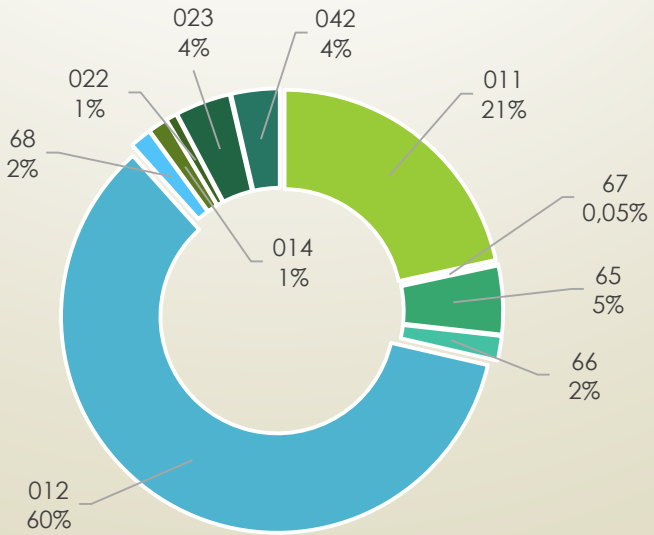

Chapitre 011- Charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal.
Les charges à caractère général représentent 21,59% des dépenses de fonctionnement et les inscriptions budgétaires ont varié ces dernières années de la manière suivante :

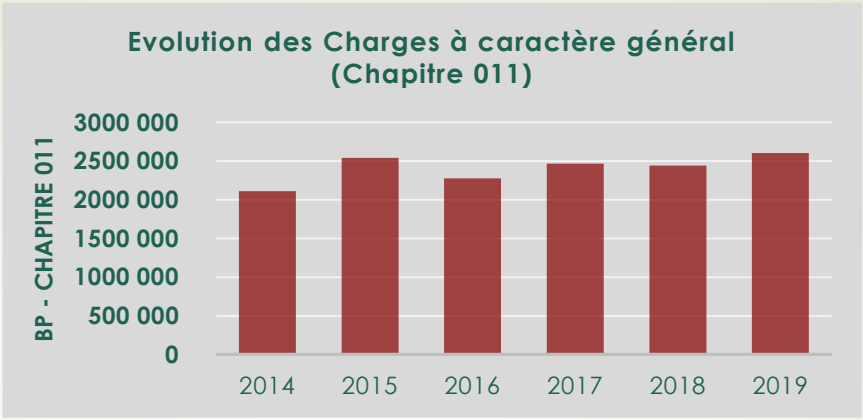

Malgré les efforts de gestion des services, les charges à caractère général augmentent de +6,02% par rapport au BP2018. Cela s 'explique notamment par :

- **l'augmentation des tarifs règlementés de l'électricité à compter du 1e juin 2019.**
- **la réalisation des repas de la restauration scolaire, de la crèche, du foyer et du portage de repas par un prestataire extérieur pendant la durée des travaux de réhabilitation de la cuisine centrale, de début janvier à fin août.**
- **l'obligation de contracter une assurance dommage ouvrage et une assurance chantier pour les travaux de l'Ecole Paul Doumer et pour la cuisine centrale.**
- **La prévision de la réalisation d'un audit du réseau informatique ainsi que du système de téléphonie en vue du passage obligatoire à la téléphonie IP.**

Répartition des charges à caractère général par pôle

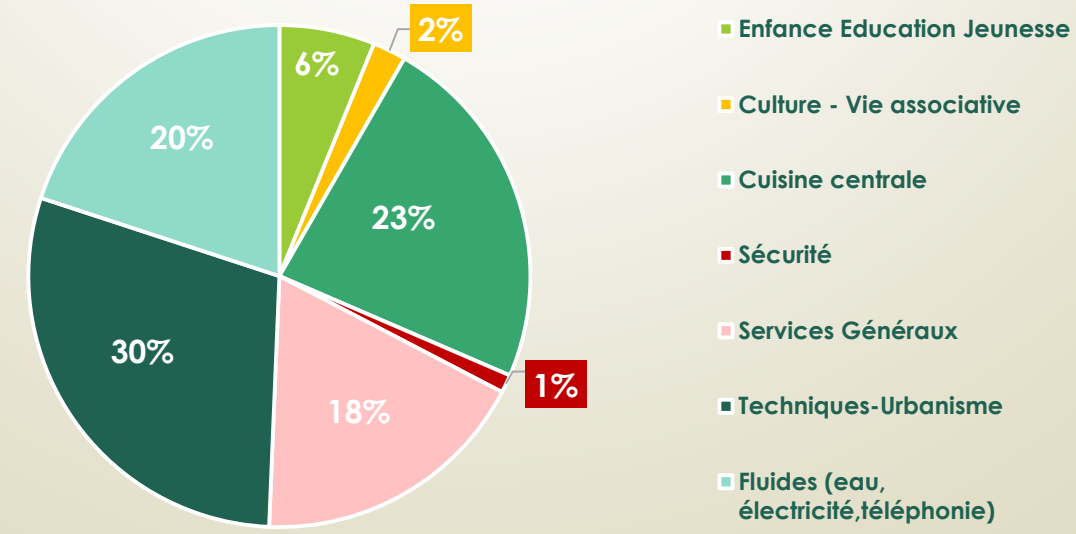

Les crédits sont répartis comme suit :

		BP 2018	BP 2019	Variation % BP19/BP18	Notes / Observations
6042	Achats prestations de services	20 000,00	19 900,00	-0,50%	Cet article est utilisé lorsque la commune fait appel à des tiers extérieurs pour réaliser une prestation de service normalement refacturable (CLSH + et - 6ans, crèche, …) : Animations, entrées des parcs+ séjour neige + ...
60611	Eau et assainissement	55 490,00	52 031,00	-6,23%	
60612	Énergie - Électricité	390 350,00	409 679,00	4,95%	
60621	Combustibles	18 000,00	16 000,00	-11,11%	
60622	Carburants	41 100,00	38 300,00	-6,81%	Carburant pour les véhicules appartenant à la commune + essence pour machines
60623	Alimentation	475 526,00	192 480,00	-59,52%	Denrées pour la réalisation des repas de la restauration municipale - cantines scolaires, foyer, portage à domicile, centre de loisirs et accueil périscolaire. Les crédits sont prévus pour la période de septembre à décembre étant donné que sur le reste de l'année les repas sont préparés par un prestataire extérieur.
60624	Produits de traitement	3 000,00	2 750,00	-8,33%	Engrais+produits de traitement pour les jardins d'Alexis et les espaces verts.
60628	Autres fournitures non stockées	16 315,00	16 715,00	2,45%	Produits pharmaceutiques ; Fleurs+semences pour les espaces verts et les jardins d'Alexis ; Munitions pour séance de tir
60631	Fournitures d'entretien	37 415,00	36 615,00	-2,14%	Produits d'entretien pour le nettoyage des bâtiments communaux.
60632	Fournitures de petit équipement	118 056,00	119 745,00	1,43%	Petit équipement nécessaire aux services municipaux, notamment les services techniques, l'informatique, la cuisine et l'entretien.
60633	Fournitures de voirie	18 800,00	20 300,00	7,98%	Dépenses de fournitures destinées à l'entretien des voies communales et réalisées par les agents municipaux. Il s'agit essentiellement de sable, graviers, gravillons, enrobé à froid et à chaud, peinture de traçage, …
60636	Vêtements de travail	22 060,00	24 200,00	9,70%	Tenues vestimentaires et Chaussures attribuées à certains agents municipaux : policiers, agents d'entretien, des services techniques, de la crèche, CCFF …
6064	Fournitures administratives	13 600,00	12 900,00	-5,15%	Petits matériels destinés au fonctionnement des services.
6065	Livres, disques, cassettes	10 945,00	10 920,00	-0,23%	Renouvellement du fond de documentation indispensable au bon fonctionnement de la bibliothèque, des écoles, …
6067	Fournitures scolaires	42 641,00	43 010,00	0,87%	Fournitures nécessaires pour les enseignants et les élèves des écoles maternelles et primaires

		BP 2018	BP 2019	Variation % BP19/BP18	Notes / Observations
6068	Autres matières et fournitures	26 850,00	25 485,50	-5,08%	Jeux + petit équipement sportif pour la pratique du sport dans les écoles+ fournitures pédagogiques pour les animations des centres aérés et le projet quiétude + méthodes pour les professeurs de musique
611	Contrats de prestations de services	65 785,00	462 668,00	603,30%	Taille annuelle des arbres + Nettoyage et désinfection des réseaux aérauliques des bâtiments + Contrôles réglementaires des bâtiments et équipements ... L'augmentation des crédits est engendrée par l'obligation de prendre un prestataire pour la réalisation des repas pendant la durée des travaux de réhabilitation de la cuisine centrale.
6132	Locations immobilières	0,00	2 621,00	-	Location d'un box pour entreposer le matériel de la cuisine centrale le temps des travaux
6135	Locations mobilières	45 820,00	44 253,60	-3,42%	Locations diverses telles que tractopelle + mini pelle + illuminations noël ; machine à affranchir; photocopieurs
614	Charges locatives et de copropriété	6 500,00	4 000,00	-38,46%	Contrat de location du terrain servant notamment à accueillir les forains + Charges de copropriété Bastide Sicard
61521	Terrains	16 064,00	20 000,00	24,50%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux par une entreprise sur les espaces verts : Installation de compteur, Traitement des platanes et des pins, remplacement d'arroseurs…L'augmentation des crédits s'explique par l'obligation d'abattre les platanes
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	70 000,00	70 000,00	0,00%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux d'entretien par des entreprises dans les bâtiments publics. A compter de 2016, récupération du FCTVA sur ces travaux
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	10 000,00	5 000,00	-50,00%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux d'entretien par des entreprises dans les autres bâtiments communaux.
615231	Entretien et réparations voiries	20 000,00	40 000,00	100,00%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux d'entretien par des entreprises sur la voirie. A compter de 2016, récupération du FCTVA sur ces travaux
615232	Entretien et réparations réseaux	30 000,00	15 000,00	-50,00%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux d'entretien par des entreprises sur le réseau électriques, d'eau et d'assainissement
61551	Matériel roulant	56 800,00	55 000,00	-3,17%	Frais d'entretien et dépenses de visite des véhicules
61558	Autres biens mobiliers	30 000,00	27 240,00	-9,20%	Dépenses afférentes à l'entretien du matériel communal effectué par des entreprises : instrument de musique, matériel de cuisine, ….
6156	Maintenance	128 311,00	125 308,40	-2,34%	Maintenance des logiciels informatiques (bibliothèque, emploi, enfance, comptabilité/paye, urbanisme…), de la vidéosurveillance, des extincteurs et des RIA, des automatismes des bâtiments, des aires de jeux, de l'horloge de la mairie, des cloches de l'église ; ....

		BP 2018	BP 2019	Variation % BP19/BP18	Notes / Observations
6161	Assurance multirisques	14 000,00	13 000,00	-7,14%	
6162	Assurances obligatoires	0,00	52 687,00	-	Assurances Dommage ouvrage pour la réhabilitation de la cuisine centrale et de l'Ecole Paul Doumer
6168	Autres primes d'assur	31 200,00	25 175,00	-19,31%	
617	Etudes et recherches	18 115,00	22 000,00	21,45%	Etude et mise à jour des DTA sur les 33 sites, Audit informatique
6182	Documentation générale et technique	5 539,00	5 135,00	-7,29%	Abonnements à des revues spécialisées, au journal officiel, à la presse régionale destinés aux services
6184	Versements à des organismes de formation	50 613,00	29 830,00	-41,06%	Formations destinées aux agents municipaux notamment en matière de respect des règles d'hygiène pour maitriser les risques sanitaires pour le personnel de la cuisine centrale et satellites, Formations BAFA, Habilitations électriques, …
6188	Autres frais divers	26 915,00	31 499,00	17,03%	TELE ALERTE, hébergement logiciel métier paye, enfance
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	4 190,00	1 900,00	-54,65%	Indemnité de conseil versée au Trésorier. Les indemnités versées aux régisseurs des régies de recettes et de dépenses de la commune ont été intégrées dans le RIFSEP (Chap 012)
6226	Honoraires	29 300,00	26 911,00	-8,15%	Intervention d'intermédiaires extérieurs pour conseil juridique, commissaire enquêteurs, vétérinaires.
6227	Frais d'actes et de contentieux	41 000,00	41 000,00	0,00%	Honoraires des avocats, huissiers, notaires et experts
6228	Divers	36 140,00	38 900,00	7,64%	Mise en œuvre des préconisations suite diagnostic optimisation de la fiscalité locale - ETAPE 2 ; Autres honoraires : Psychologue + Psychomotricienne à la crèche
6231	Annonces et insertions	6 000,00	9 000,00	50,00%	Annonces dans la presse régionale pour informer des enquêtes publiques, des marchés publics,… Publication obligatoire pour les consultations supèrieures à 25 000 €.
6232	Fêtes et cérémonies	55 326,00	52 708,30	-4,73%	Dépenses afférentes aux manifestations organisées par la commune, apéritifs et cocktails servis lors des cérémonies officielles, jouets et friandises pour les fêtes des enfants, les bouquets et cadeaux offerts notamment à l'occasion de mariage, naissance, décès.
6236	Catalogues et imprimés	1 170,00	2 112,00	80,51%	Imprimés obligatoires nécessaires au service état-civil et police municipale. Edition des cartes électeurs
6237	Publications	38 000,00	23 115,00	-39,17%	Impression de la Mantesada, du Maire vous informe, du Journal des associations, des cartes de vœux, ….
6238	Divers	960,00	450,00	-53,13%	Reliure registre état civil et des actes administratifs - SACEM pour la réalisation du film des vœux
6241	Transports de biens	0,00	6 192,00	-	Transport du matériel de la cuisine centrale une fois le chantier terminé
6247	Transports collectifs	37 377,00	42 977,00	14,98%	Dépenses pour le transport des enfants dans le cadre du sport scolaire, des centres aérés, des écoles
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	3 500,00	40,00%	Remboursement au personnel des indemnités kilométriques, des frais de transport, de séjours engagés dans le cadre de leur mission

		BP 2018	BP 2019	Variation % BP19/BP18	Notes / Observations
6261	Frais d'affranchissement	24 800,00	25 215,00	1,67%	Affranchissement du courrier + distribution des flyers et bulletins municipaux
6262	Frais de télécommunications	52 160,00	58 290,00	11,75%	
627	Services bancaires et assimilés	2 150,00	2 333,50	8,53%	Commissions pour les paiements effectués par les usagers par carte bancaire
6281	Concours divers (cotisations...)	9 780,00	9 080,00	-7,16%	Adhésions: Union des maires, Association Petites villes de France, Association collectif prouvenco ; Maison des adolescents 13 ; ATD13
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	5 900,00	5 900,00	0,00%	Redevance à l'ONF ; Société de gardiennage pendant toute la durée de la Fête Ste Rosalie
6283	Frais de nettoyage des locaux	42 000,00	47 800,00	13,81%	Nettoyage quotidien du gymnase La Gueirarde et des vitres du centre J.Bernard, Ecole Pomme de Pin, … par un prestataire.
62876	A un GFP de rattachement	23 000,00	4 460,00	-80,61%	Solde 2018 du remboursement à la Métropole pour les frais relatif à l'instruction des permis de construire.
6288	Autres services extérieurs	12 421,00	8 150,00	-34,39%	Mise en fourrière véhicule et chiens errants
63512	Taxes foncières	11 860,00	12 000,00	1,18%	Taxes foncières sur les propriétés bâties appartenant à la commune
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 150,00	1 200,00	4,35%	
6358	Autres droits	1 300,00	1 204,00	-7,38%	Redevance fréquences radio
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	82 970,00	89 255,00	7,58%	Achat timbres partitions SEAM + Reversement taxe déchets à la commune de Lançon-de-Provence
TOTAL		**2 457 264,00**	**2 605 100,30**	**6,02%**	

Chapitre 012- Charges de personnel

L'évolution de la masse salariale entre le BP 2018 et celui de 2019 est marquée par une baisse de 2,67% : passage de 7 407 611 € à 7 210 000 € (-0,05% par rapport au CA 2018).

Quelles nouveautés impactent la fonction publique territoriale en 2019 ?

- **La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 prévoyait d'exonérer les heures supplémentaires de certaines cotisations sociales salariales à compter du 1er septembre 2019. La loi portant mesures d'urgence économiques et sociales est venue modifier ce dispositif :**
  - **en modifiant la date : l'exonération sociale s'applique dès le 1er janvier 2019,**
  - **en élargissant le dispositif d'exonération qui n'est plus seulement sociale mais aussi fiscale (limitée à 5000 euros par an).**

Aucune exonération des cotisations patronales n'est en revanche prévue. Un décret d'application est attendu.

- **La retenue CNRACL à la charge de l'agent augmente (10,83% au lieu de 10.56%). La contribution employeur CNRACL est la même depuis 2017 (30,65%)**
- **Les communes et EPCI doivent verser aux Urssaf la cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale.**
- **Les mesures de revalorisations indiciaires initialement prévues en 2018 seront effectives en 2019. La deuxième phase du dispositif de transfert primes/points – qui vise à transformer une partie des primes des fonctionnaires en points d'indice – reprend donc depuis le 1er janvier 2019.**
- **Pour ce qui est des mesures statutaires, le passage en catégorie A des assistants socioéducatifs et des éducateurs de jeunes enfants et la revalorisation des conseillers territoriaux socio-éducatifs seront appliqués à compter du 1er février 2019 (initialement prévu le 1er février 2018).**

Quels sont les éléments qui ont un impact sur le montant des dépenses de personnel ?

- **Les dépenses de personnel sont impactées par le glissement vieillesse technicité qui correspond à l'évolution des salaires liée à l'ancienneté et aux avancements de grade.**
- **Renforcement des effectifs dans certains services notamment aux Services Techniques par le recrutement d'un adjoint au DST, un instructeur des sols pour l'urbanisme mais le coût de ces recrutements est compensé par le départ de certains agents tels que le directeur de l'Urbanisme, le Responsable de la cuisine centrale .**
- **L'organisation des élections européennes les 23 et 26 mai vont engendrer des heures supplémentaires.**
- **Sur les 14 postes de la cuisine centrale seuls 5 ont été maintenus pendant sa fermeture.**
- **Le budget 2019 poursuit les efforts nécessaires liés à la baisse de ses ressources tout en recherchant des solutions permettant une qualité de service et de bonnes conditions de travail. Les actions portent notamment sur des mutualisations ou des transformations de postes ainsi que sur une maitrise des heures supplémentaires.**

Evolution des charges de personnel

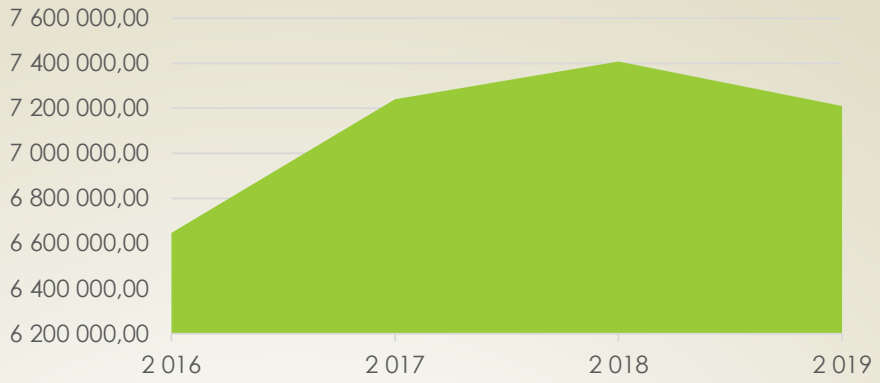

REPARTITION DES DEPENSES DE PERSONNEL PAR SERVICE

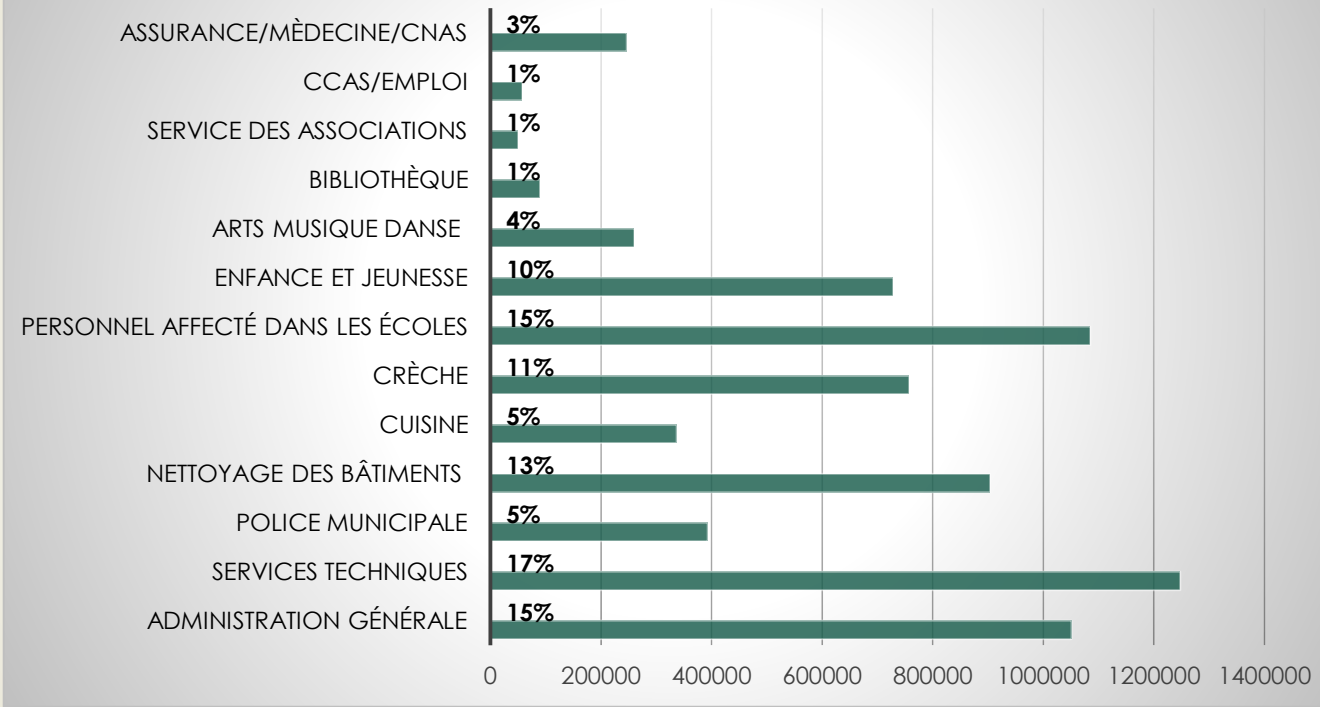

Chapitre 014- Atténuation de charges

La pénalité pour non production de logements sociaux est reconduite en 2019. Le montant de la pénalité 2018 était de 171 700 €, elle est fixée pour 2019 à 165 518 €.

Il est précisé également que la commune va être prélevée au titre du Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 10 000 €. Montant évalué car aucune notification n'a été reçue au moment de l'élaboration du budget

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Pour l'essentiel :

- Contribution au CCAS: 209 940 €, - 3,48 % par rapport au BP 2018
- Subventions aux associations: 182 403 €, -1,54 % par rapport au BP 2018
- Participation annuelle aux frais de fonctionnement du SIVOM de l'Arc à l'Etang pour un montant prévisionnel de 63 771 €.

La commune ne verse plus les participations au Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Touloubre et au SMED car elles ont été transférées à la Métropole. Impact sur le montant 2019 , -16,29 % par rapport au BP 2018.

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE).

.

	2018	2019	Variation %
Charges financières	233 872,26	221 090,30	-5,47

Ce chapitre comptabilise également les frais relatifs au chèque emploi service (CESU) et au chèque- vacances ANCV, moyens de paiements acceptés par les régies de recettes.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Le passage de 258 463 € en 2018 à 5 892 € en 2019 s'explique par la fin du chantier relatif à la démolition de l'Ecole Saint Exupéry.

Dans ce chapitre de dépenses sont notamment prévus :

- La remise de livres aux élèves des classes de CM2,
- le reversement des bénéfices à l'AFM téléthon.

Chapitre 68 – Provisions

Il est constitué une provision en raison de l'ouverture d'un contentieux entre la commune et la SMA Vautubière au sujet du versement de la taxe déchets. La commune a émis un titre de recettes en 2018 d'un montant de 195 314 €. Cette somme est provisionnée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Inscription d'un montant de dépenses non affectées permettant de constituer une réserve : 98.000 €

3 – Les dépenses et les recettes de la section d'investissement

La section d'investissement totalise 11,733 M€.

La section d'investissement comprend :

- **les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice. Elles s'élèvent en dépenses à 9,258 M€ et en recettes à 7,807 M€.**
- **les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante. Ils s'élèvent en dépenses à 2,475 M€ et en recettes à 1,852 M€**
- **le résultat excédentaire 2018 de 2,075 M€**

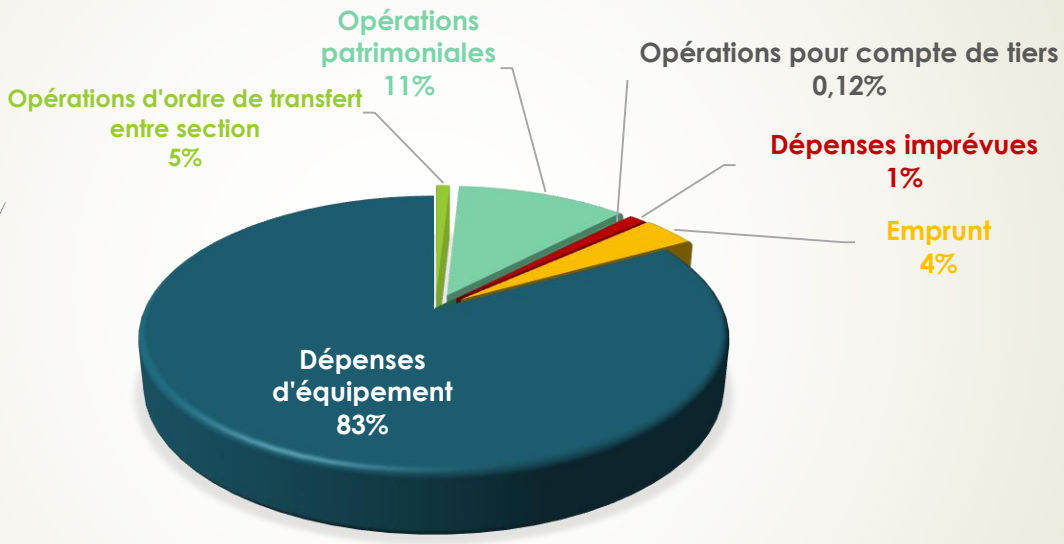

DEPENSES NOUVELLES

RECETTES NOUVELLES

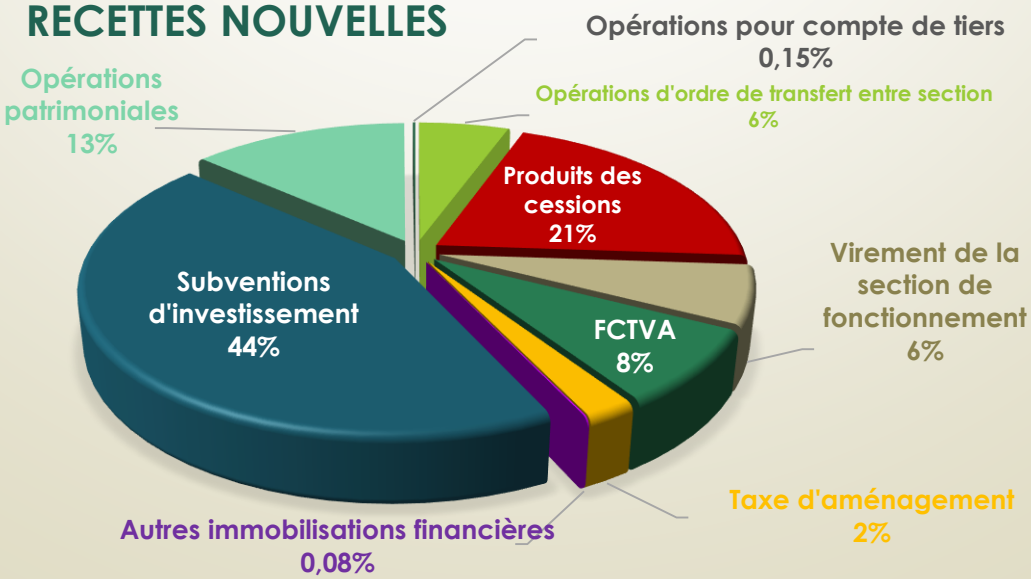

Les propositions budgétaires de la section d'investissement sont retracées dans le tableau ci-après tant en dépenses qu'en recettes :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP2019	Chap.	Libellé	BP2019
	DEPENSES NOUVELLES			RECETTES NOUVELLES	
OPERATIONS D'ORDRE			OPERATIONS D'ORDRE		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (Travaux en régie 50 000 € + Amortissement subventions transférable 33335,29 €)	83 335,29	040	Opérations d'ordre de transfert entre section (Amortissement)	435 823,80
041	Opérations patrimoniales (Intégration terrains à leur valeur vénale 2112- 25 000 € + intégration frais d'études 587 384,13 + dons 6472 €+ Récupération avance forfaitaire 425000 €)	1 043 856,13	041	Opérations patrimoniales (Intégration terrains à leur valeur vénale 1328 -25 000 € +intégration frais d'études 587 384,13€+Dons 6472 €+Récupération avance forfaitaire 425000 €)	1 043 856,13
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
020	Dépenses imprévues	100 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00
16	Emprunt - Remboursement du capital	327 518,78	024	Produits des cessions : Ecoquartier Saint Exupéry (1600000)	1 601 000,00
			10	FCTVA	635 893,00
				Taxe d'aménagement	173 506,00
			27	Autres immobilisations financières	6 095,00
45	Opération pour compte de tiers - Travaux réalisés pour le compte de la Métropole - Participation aux travaux d'investissement réalisés par l'ASA	11 374,00	45	Opération pour compte de tiers - Remboursement par la Métropole des travaux réalisés pour son compte	11 374,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT			SUBVENTION D'EQUIPEMENT		
18216	Complément frais de notaire sur acquisition	272,00			
18416	Réhabilitation et extension du groupe scolaire Paul Doumer	6 054 838,00	18416	Réhabilitation et extension du groupe scolaire Paul Doumer - CDDA TRANCHE 2018 ET 2019	2 745 602,00
19516	Aménagement paysager Rd Pt RD10/RD19 - RD19/A8	89 349,00	19516	Aménagement paysager Rd Pt RD10/RD19 - RD19/A8 - Subvention Conseil Départemental	54 361,00
20317	Réhabilitation voirie Secteur Sud - Assistance à maitrise d'ouvrage	11 520,00	20317	DETR 2018 - Réhabilitation voirie Secteur Sud	44 331,00
20717	Restructuration et extension de la cuisine centrale	630 920,00	20717	Restructuration et extension de la cuisine centrale - CDDA	311 977,00
21017	Réhabilitation voirie Avenue Jean Moulin	71 000,00	21017	DETR 2019 - Réhabilitation voirie Avenue Jean	58 261,00
21118	Amélioration Forêt Communale 2018 - Complément	970,00	21118	Amélioration Forêt Communale 2018 - Complément	404,00
21518	Complément parking gymnase Fernandez	2 607,00			
21618	Complément frais de notaire sur acquisition	700,00			
21718	Enveloppe prévue par la délibération relative à l'autorisation de dépenses avant le vote du budget	50 000,00	21718	Département - Acquisition motopompe	909,00
21919	Acquisitions foncières	69 500,00			
22019	Equipements et travaux divers	374 522,39			
22119	TRAVAUX DE PROXIMITE - Rénovation Eglise/Toiture bâtiment Police/Local costumes centre J.Bernard	100 580,00	22119	TRAVAUX DE PROXIMITE - Rénovation Eglise/Toiture bâtiment Police/Local costumes centre J.Bernard	58 672,00
22219	TRAVAUX DE PROXIMITE - Tvx divers bât.public (crèche/EMAD/Biblio/secours catholique)/Aménagements espaces verts Av Montricher et aire de jeux Ste Rosalie	92 485,00	22219	TRAVAUX DE PROXIMITE - Tvx divers bât.public (crèche/EMAD/Biblio/secours catholique)/Aménagements espaces verts Av Montricher et aire de jeux Ste Rosalie	53 950,00
22319	TRAVAUX DE PROXIMITE - Travaux de voirie	98 324,00	22319	TRAVAUX DE PROXIMITE - Travaux de voirie	57 356,00
22419	Amélioration Forêt Communale 2019	11 784,00	22419	Amélioration Forêt Communale 2019	4 910,00
22519	FIPD - Gilets pareballes + caméra	2 340,00	22519	FIPD - Gilets pareballes + caméra	900,00
22619	FIPD - Vidéosurveillance Rond-point SUPER U	30 000,00	22619	FIPD - Vidéosurveillance Rond-point SUPER U	7 500,00
	TOTAL DEPENSES NOUVELLES (a)	9 257 795,59		TOTAL RECETTES NOUVELLES (a)	7 806 680,93
	RESTE A REALISER (b)	2 475 494,71		RESTE A REALISER (b)	1 851 652,86
	SOLDE D'EXECUTION REPORTE (c)			SOLDE D'EXECUTION REPORTE (c)	2 074 956,51
	TOTAL GENERAL (a) + (b)	11 733 290,30		TOTAL GENERAL (a) + (b) + ©	11 733 290,30

C – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

1 – Equilibre des opérations financières

Les éléments du bilan permettent de s'assurer que les conditions de l'équilibre fixées par l'article L1612-4 du CGCT, concernant le remboursement du capital de l'annuité de l'emprunt par des ressources propres, sont remplies. Mais également d'autres obligations comme l'obligation d'autofinancer les dépenses imprévues (article L2322-1 du CGCT).

	Op. de l'exercice *	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001		TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	460 854,07	2 475 494,71	D001	0,00	2 936 348,78

* Remboursement du capital de l'annuité des emprunts (16...) + Subventions d'investissement transférables (139...) + Dépenses imprévues (020)

	Opérations de l'exercice * III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 352 317,80	1 851 652,86	2 074 956,51	0,00	7 278 927,17

* Ressources propres externes [FCTVA (10222)+Taxe d'aménagement(10226)+Autres immo financières(27...)]
+
Ressources propres internes [Amortissements(28...)+Cessions (024) + Virement (021)]

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 936 348,78
Ressources propres disponibles	IV	7 278 927,17
Solde	V = IV - II	+ 4 342 578,39

Le solde étant excédentaire, les obligations définies ci-dessus sont remplies.

2 – Les ratios financiers obligatoires

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 344,39	941,00
2	Produit des impositions directes/population	497,13	508,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 322,90	1 128,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 241,03	257,00
5	Encours de dette/population	652,97	888,00
6	DGF/population	94,96	164,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	65,07%	55,40%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	104,63%	91,30%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	93,81%	22,80%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	49,36%	78,70%

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

3 – L'état de la dette

									Annuités de l'exercice	
N° Contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date du premier rembt	Montant emprunté à l'origine	Type de taux d'intérêt	Taux initial	Périodicité des rembourse-ments	Capital restant dû au 01/01/2019	Capital	Intérêt
MIN225510EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/11/2004	01/06/2007	2 300 000,00	FIXE	5.07	A	1 681 096,08	65 792,59	85 231,57
C1GPLL015PR	CREDIT AGRICOLE	17/08/2007	17/08/2008	400 000,00	FIXE	4.75	A	311 884,96	10 469,24	14 814,54
MON262405EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2008	01/03/2010	2 227 652,83	FIXE	4.86	A	1 316 340,28	101 256,90	63 974,14
MON501075EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/10/2014	01/02/2015	3 000 000,00	FIXE	2.73	T	2 400 000,00	150 000,00	63 984,38
Total général				7 927 652,83				5 709 321,32	327 518,73	228 004,63

Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
Périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

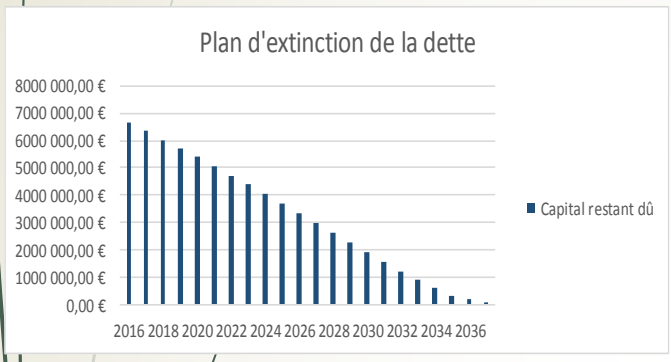

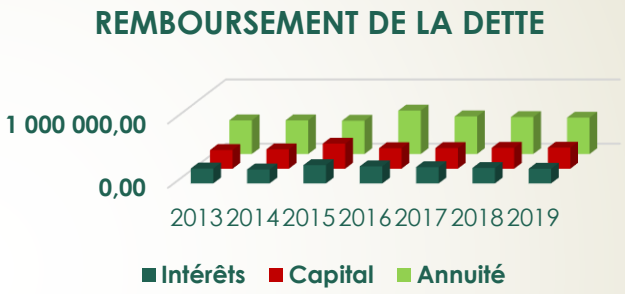

4 – Les emprunts garantis

L'emprunt constitue le mode de financement principal des investissements locatifs sociaux. Aussi, les garanties d'emprunt octroyées par la commune sont un soutien permanent aux organismes de logement social qui permet de favoriser la construction de logements sociaux.

Le montant du capital restant dû des emprunts garantis par la commune est de 8 536 208,68 € au 1e janvier 2019. L'annuité garantie au cours de l'exercice est de 328 553,96 €.

Les bénéficiaires sont :

Organisme prêteur	Désignation du bénéficiaire	Nombre de prêts garantis	Montant initial garanti	Capital restant dû au 01/01/2019
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	SA HLM LOGIS MEDITERRANEE	3	1 388 810,40 €	901 778,43 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	SA HLM LOGIREM	2	2 342 891,77 €	1 989 594,00 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	FAMILLE PROVENCE HLM	16	3 341 190,00 €	3 139 112,73 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	UNICIL L'ARABAN	7	1 623 715,00 €	1 623 715,00 €
CREDIT FONCIER	LOGIREM	2	887 603,00	882 008,68

5 – La structure des effectifs

EFFECTIF	2015	2016	2017	2018	2019		
					Effectif	Dont temps complet	Dont temps non complet
Titulaires-stagiaires	124	120	120	118	126	117	9
Non titulaires	111	116	130	127	109	35	74
Effectif permanent(1)	201	198	216	226	226		
Effectif non permanent (2)	34	38	34	19	9		
Effectif total	235	236	250	245	235		

•***Les emplois permanents*** sont ceux qui correspondent à une activité normale et habituelle de l'administration.
Ils peuvent être pourvus à temps complet, non complet ou de façon saisonnière, pour une durée inférieure ou égale à 6 mois sur une année.
•***Les emplois non permanents*** sont ceux qui ne correspondent pas à l'activité normale et habituelle de l'administration.
•Il s'agit des emplois suivants: emplois permettant de faire face à un besoin occasionnel (activité ponctuelle, surcroît momentané
•d'activité), contrat d'apprentissage, emploi aidé.

Au 1er janvier 2019 :

Répartition par catégorie :

6 agents de catégorie A

34 agents de catégorie B

186 agents de catégorie C

5 vacataires

Répartition par filière :

44 agents filière administrative

96 agents filière technique

41 agents filière animation

21 agents filière culturelle

2 agents filière sportive

6 agents filière police

25 agents autres filières

Emplois aidés :

4 Contrats Unique d'Insertion